



CONVENTION DE FORMATION 2017

Le CNGE, collège national des généralistes enseignants, met à disposition des formations et programmes à destination des médecins dans le cadre de leur formation professionnelle. CNGE Formation est un organisme agréé par le CN FMC. C'est un Organisme de Développement Professionnel Continu, ODPC : il propose des séminaires FAF, des programmes DPC, et des formations hors financement institutionnel. Dans les domaines suivants, biomédical, formation de formateurs, recherche en médecine générale et maîtrise de stage, CNGE Formation propose un cursus de formation permettant d'encadrer les étudiants et les internes de médecine générale en situation authentique composé de nombreuses thématiques. L'index des formations et les dates sont consultables sur www.cnge.fr, onglet formation.

Pour information, le parcours pédagogique de la maîtrise de stage se constitue de :

- S1 initiation à la maîtrise de stage en troisième cycle de médecine générale
- S2 encadrement des externes en stage ambulatoire de médecine générale
- S3 supervision directe en maîtrise de stage
- S4 supervision indirecte en maîtrise de stage
- S5 SASPAS stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée
- F4 encadrement des internes de MG en stage hospitalier

CNGE Formation propose également des séminaires de formation dans le cadre de la recherche, de la rédaction médicale, ainsi que d'autres sujets spécifiques. Des professionnels de santé sollicitent la structure pour participer aux séminaires dont ils ont besoin dans leur pratique professionnelle. Cette convention a pour but de contractualiser entre l'employeur du médecin ou professionnel de santé en formation (ou la structure de financement d'un projet de recherche) et la structure prestataire (l'association CNGE Formation). **Cette convention s'applique aux salariés qui ne dépendent pas de l'ANDPC mais d'un autre dispositif permettant ainsi de répondre à leur obligation annuelle de DPC.**

Convention de formation entre les soussignés

CNGE Formation
Association loi 1901
Numéro SIRET 529 327 967 00012
3 Rue PARMENTIER
93100 MONTREUIL Sous BOIS

Agréé CNFMC sous le numéro 100 167, organisme DPC
Enregistré à la Direction régionale du travail et de la formation professionnelle N°11 94 07254 94 Représenté par son président, le
Docteur Marc BAYEN,

et, (nom, structure, employeur, financeur)

Représenté par son directeur ou responsable (si personne morale)
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

CNGE Formation organise la formation ou le programme suivant, intitulé :

«.....»

Cette formation ou ce programme est composé d'étapes graduelles de manière à respecter une progression précise et contrôlée. CNGE formation y accueillera le **Mr ou Mme**

Article 2 :

Lieu de la formation :

Date :

Durée de la formation ou programme :

Les frais de restauration des repas de midi, des pauses durant les jours de formation ainsi que les frais pédagogiques sont pris en charge par CNGE Formation.

Les frais d'hébergement concernant la formation ainsi que les frais de déplacements du médecin participant ne sont pas pris en charge par CNGE formation.

En contrepartie de la formation ou programme, **le contractant** versera à CNGE Formation la somme de **600 € net par jour** au moins 15 jours avant le début de celle ci. A réception de ce règlement, une facture acquittée lui sera adressée.

A l'issue de la formation, une attestation de participation sera remise au **Mr ou Mme**..... pour faire valoir ce que de droit.

Article 3 :

En cas de désistement à moins de 15 jours calendaires, le règlement sera acquis par CNGE formation.

Fait en double exemplaire
Pour CNGE Formation
Dr Marc BAYEN
Président

Le
Pour